

# MICRO FOLIE

2024 - 2025

## MICRO FOLIE ÉVRY-COURCOURONNES

Le Spot, Niveau2  
Boulevard de l'Europe, 91000 Évry-Courcouronnes

Résidence arts visuels et plastique  
[www.evrycourcouronnes.fr](http://www.evrycourcouronnes.fr)

**APPEL À CANDIDATURE**  
2024-2025

Résidence d'artiste et  
projet d'école

## MICRO-FOLIE EC

La Ville d'Évry-Courcouronnes, à travers sa Micro-Folie, renouvelle sa résidence d'arts visuels pour une durée de quatre mois, de Novembre 2024 à Février 2025.

La ville d'ÉVRY-COURCOURONNES entend nourrir l'écosystème artistique et culturel du territoire en accompagnant la jeune création plastique contemporaine au travers de cette résidence, en encourageant la multiplication des rencontres avec les habitants et institutions du territoire.

La ville a pour volonté, au travers de cette résidence, d'encourager la création d'œuvres sur place et de permettre à l'artiste invité de travailler à la Micro-Folie, dont l'espace se situe au milieu du centre commercial Le Spot d'Évry-Courcouronnes, de bénéficier d'une bourse de travail et d'une bourse de vie proportionnelles à la durée de résidence. Ce travail sera être l'occasion d'ateliers, de rencontres et de temps d'échange avec les publics visés.

**MODALITÉS**

L'appel à candidature est ouvert aux artistes engagés dans une démarche professionnelle de création :

- Être engagé.e dans une démarche artistique professionnelle.
- Assujetti.es ou affilié.es au régime des artistes/auteurs.
- Doit s'engager à avoir une disponibilité proportionnelle aux besoins de la résidence.
- Domaine des arts visuels : Dessin, peinture, photographie, vidéo, arts graphiques, arts classiques, volumes....

**Durée de la résidence de novembre 2024 à février 2025****OBJECTIFS**

- Développer des actions culturelles à destination du tout public, et spécifiquement du public scolaire en créant un réel projet d'école en partenariat avec une ou plusieurs classes du second cycle ;
- Encourager le contact entre le travail de l'artiste et les publics à la Micro-Folie ;
- Soutenir et encourager la création dans le domaine des arts plastiques et contemporains, ainsi que l'artiste dans sa démarche ;
- Valoriser les équipements de la ville et leur capacité à recevoir des projets artistiques innovants.
- Proposer aux publics de la ville des pratiques artistiques actuelles et innovantes.

**ATTENDUS**

- Disposition de l'artiste à transmettre son art aux publics de tout âge (lors des visites et en situation d'atelier) et à témoigner des étapes de son processus créatif.
- Autonomie de déplacement de l'artiste.
- Disponibilité de l'artiste pour les temps de création à la Micro-Folie.

**PRODUCTION**

La Ville dans le cadre de sa Micro-Folie s'engage à apporter un soutien logistique et technique lors de la production de(s) œuvre(s), lors du montage et démontage de l'exposition ainsi qu'une assistance, si nécessaire, auprès des publics visés. Les modalités d'un tel soutien seront définies au sein d'une convention de résidence artiste.

Les modalités spécifiques à la création des œuvres, leur acquisition par la Commune et le sort des droits d'auteurs associés à ces œuvres, seront également définis dans la convention de résidence.

**CONVENTION**

Une convention de résidence sera rédigée entre la Commune et l'artiste retenu. Dans ce cadre, l'artiste pourra bénéficier, le cas échéant, d'une bourse de vie et d'une bourse de travail, qui seront définies ultérieurement par le Conseil municipal via une délibération.

Les ateliers (scolaires et tout publics) ainsi que l'ensemble de leurs modalités (prix, durée, contenu...) feront l'objet de convention(s) de prestation. L'exposition fera également l'objet d'une convention.

**CONDITIONS  
FINANCIÈRES**

L'ensemble des conditions financières seront définies d'une part, dans la convention de résidence pour l'aide matérielle et financière apportée à l'artiste, et d'autre part, dans les conventions de prestation que la Ville pourra commander pour la réalisation d'ateliers.

Il est précisé pour les besoins du présent appel à candidature, que le montant maximal des prestations commandées par la Ville dans le cadre des ateliers ne pourra dépasser 2500€TTC .

**CALENDRIER**

- Du 4/11/2024 au 2/03/2025
- Exposition de l'artiste : Du 20/01/2025 au 01/03/2025
- Ateliers groupe scolaire : sur la période novembre/décembre 2024
- Ateliers grand public Micro-Folie : sur la période janvier/février 2025

**CANDIDATURES**

Le dossier et la note d'intention sont à transmettre au format PDF aux adresses suivantes :

- [quentin.valery@evrycourcouronnes.fr](mailto:quentin.valery@evrycourcouronnes.fr)
- [florence.goudergues@evrycourcouronnes.fr](mailto:florence.goudergues@evrycourcouronnes.fr)

Critères de sélection :

- Qualité du projet ;
- Cohérence du projet avec le contexte local ;
- Capacité démontrée à vouloir travailler en synergie avec les équipes de l'école ;
- Liens avec la scène émergente ;
- Maîtrise du français.

Le Jury de sélection 2024 :

- Membres du service Culture de la Ville d'Évry-Courcouronnes ;
- Personnel enseignant du territoire ;
- Un conseiller municipal de la Commune en lien avec la Culture ;
- Personnalité qualifiée du réseau associatif ;
- Lucie Postel, artiste en résidence sur l'année 2023.

Les dossiers de candidatures comprendront :

- Un curriculum vitae à jour ;
- Une présentation du travail complétée par des visuels ;
- Une note d'intention présentant votre projet (en particulier le projet d'école) et vos motivations pour cette résidence.

Aucun dossier incomplet ne pourra être retenu.

Date limite de dépôt des candidatures : Le dimanche 8 septembre 2024 à 00h.

Pour plus de renseignements sur notre espace, nous vous invitons à consulter le compte de la structure Micro-Folie de la Ville sur Instagram : **micro\_folie\_ec**

